Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Rabat Salé Kenitra
المديرية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية الرباط سلا القنيطرة

AVIS BON DE COMMANDE N°27/DRS/2026

La Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Rabat Salé Kenitra procède à l'achat sur **Bons de Commande N°27/DRS/2026** des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat des réactifs de laboratoire pour la confirmation de EBOLA destiné à La Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Rabat Salé Kenitra.

Consistance de la prestation :

N°	ARTICLES	Unité de mesure	QTE	P.U H.T	P.T H.T
1	Kit d'extraction : EZ1 DSP Virus kit compatible avec extracteur EZ1 Qiagen, livré avec carte numérique (Q-Card) Conditionnement 48 rxn	KIT	05		
2	Kit RT-PCR temps réel pour détection et différenciation des Filovirus (détection EBOV, MARV, RESTV, TAFV, SUDV, BDBV), compatible avec les thermocycleurs QS5 et CFX96, livré avec Mix réactionnel et Contrôles positifs Conditionnement 4x24 rxn	KIT	06		
3	Solution monophasique utilisée en biologie moléculaire pour l'extraction de l'ARN, de l'ADN et des proteines flacon de 100 ml contenant du phénol et d'isothiocyanate de guanidium	FLACON	02		
TOTAL H.T					
TVA 20%					
TOTAL TTC					

- **Lieu d'exécution** : La Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Rabat Salé Kenitra.
- **La documentation technique elle est obligatoire** : elle doit être déposé dans le bureau de la cellule des marchés à la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Rabat Salé Kenitra « Rue zinia secteur 20 Hay Riad Rabat » et ce avant la date d'ouverture des offres programmées le : 25/06/2026 à 12h00min
- La Présentation de la documentation technique (catalogues, prospectus, notices ou tout autre document) :
- Le concurrent doit présenter pour chaque Article une documentation technique qui comprend :
- une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'enregistrement (CE) en cours de validité, délivré **au nom du concurrent** (établissements de fabrication ou d'importation de réactifs à usage de diagnostic in vitro) par l'Autorité Nationale Compétente, et ce conformément à la loi 11-08 relative aux réactifs à usage de diagnostic in vitro et au Décret n° 2-12-149 du 3 joumada II 1433 (25 avril 2012) pris pour l'application de la loi n° 11-08 relative aux réactifs à usage de diagnostic in vitro ou la loi 84-12 relative aux dispositifs médicaux et au Décret n° 2-14-607 du

22 kaada 1435 (18 septembre 2014) pris pour l'application de la loi n° 84-12 relative aux dispositifs médicaux, ce certificat d'enregistrement peut être établi pour un produit ou un ensemble de produits.

- Dans le cas où le certificat d'enregistrement a expiré, celui-ci doit être accompagné d'une attestation de dépôt de demande de réactualisation délivrée par l'Autorité Nationale Compétente (ou une copie certifiée conforme à l'original). Cette attestation doit être en cours de validité.

- En cas de mise à jour du certificat d'enregistrement, le concurrent doit annexer à son certificat d'enregistrement une attestation de prise d'acte (une copie certifiée conforme à l'originale) délivrée par l'Autorité Nationale Compétente ou une copie certifiée conforme à l'originale de la demande de mise à jour déposée auprès de l'Autorité Nationale Compétente.

- Dans le cas où le produit proposé est destiné uniquement à la recherche, le concurrent est tenu de présenter une documentation attestant la destination du produit (doit être signé et cacheté par le responsable ou toute personne habilitée de l'établissement).

Chaque document présenté doit porter le numéro l'article correspondant :

- Le concurrent doit ressortir et souligner avec un stylo fluorescent sur la documentation technique présentée tous les critères et les caractéristiques techniques.

- La documentation technique doit donner la description détaillée des caractéristiques techniques des produits proposés. Cette documentation peut revêtir la forme de catalogues, prospectus, bulletin d'analyse, notices ou tout autre document faisant ressortir les éléments et indications permettant d'apprécier la qualité technique des produits proposés et de vérifier leur conformité aux spécifications techniques requises par le dossier du Bon de commande.

- Tout document présenté doit être signé et cacheté par le responsable ou toute personne habilitée de l'établissement.

- Le concurrent est tenu de respecter le conditionnement mentionné pour chaque produit sur le certificat d'enregistrement.

- Le nom de marque/nom (s) commercial (aux) et /ou les numéro (s) de (s) référence (s), le nom du fabricant et la durée de validité mentionnés doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur le certificat d'enregistrement.

- **Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation** : 10 jours Maximum .

- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents :** 25/06/2026 12H:00

- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Dr. Abdelghani DRHIMEUR
Directeur Régional de la Santé et de la Protection Sociale Rabat Salé Kenitra
par Intérim

ROYAUME DU MAROC ★ DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE Rabat - Salé - Kenitra ★ MINISTERE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE